



## CONSEIL MUNICIPAL

CE 5 avril 1011

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 5 avril 2011 à 19h.

Présents :	M.	Gilbert Rivard	Maire
	Mme.	Guandalina Côté	Conseillère no. 1
	Mme.	Monique Baril	Conseillère no. 2
	M.	Jacques Gilbert	Conseiller no.3
	M.	Éric Savard	Conseiller no.4
	Mme.	Danielle Matte	Conseillère no. 6

Monsieur Gilbert Rivard préside la séance tandis que monsieur Jacques Taillefer agit comme secrétaire.

Le quorum étant satisfait, le président déclare la séance ouverte à 19h00.

Rés.037-2011

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Sur proposition de monsieur le conseiller Éric Savard, appuyé par madame la conseillère Danielle Matte, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

#### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi, le 5 avril 2011 – 19h00

Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès verbal de la réunion régulière du 1<sup>er</sup>. mars 2011.
4. Dépôt de document
  - 4.1. Suivi budgétaire
5. Correspondance
  - 5.1. Demande de gratuité de la salle des loisirs pour soirée Bingo (Chevalier de Colomb – OPP – Brigade des pompiers)
  - 5.2. Association Quad – Droit de passage
  - 5.3. Fermeture de l'Usine Tembec – Appui
  - 5.4. Ville de Malartic - Appui
6. Suivi
7. Adoption des comptes
8. Rapport des membres du Conseil
9. Affaires courantes :
  - 9.1. Raccordement du chemin du Camping au réseau de traitement des eaux usées
  - 9.2. Raccordement du chemin du Camping au réservoir de l'hôtel de ville
  - 9.3. Collecte des déchets domestiques – Achat d'un nouveau camion
  - 9.4. Pacte rural – Priorisation des projets
  - 9.5. Voirie municipale – Priorisation des travaux
  - 9.6. Vente du terrain du 11 rue Principale
  - 9.7. Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt 07-2009

- 9.8. Dérogation mineure – 96 rue Principale
- 9.9. Dérogation mineure – Lot 7-P
- 9.10. Nomination OMH
- 9.11. Contrat Stavibel

- 10. Parole au public
- 11. Divers
  - 11.1. Appui Projet Fête Nationale
- 12. Levée de la réunion

Rés. 038-2011

### **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 1<sup>ER</sup>. MARS 2011.**

Les conseillers (ères) de la municipalité ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de madame la conseillère Monique Baril, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Gilbert, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup>. mars 2011.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le Directeur général remet aux membres présents une copie des états financiers au 1<sup>er</sup>.avril 2011.

### **CORRESPONDANCE**

Rés. 039-2011

### **Gratuité – Salle des loisirs – Bingo conjoint pour « Projet de Parc École »**

**ATTENDU QUE** les organismes OPP et Chevaliers de Colomb en collaboration avec la Brigade des pompiers de la Ville de Duparquet tiennent le 17 avril 2011 au Centre des loisirs une soirée de « Bingo » afin d'amasser des fonds pour le « Projet Parc École »;

**ATTENDU QUE** les organismes sont des OBNL qui désert la population de la Ville de Duparquet;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil souhaitent soutenir les organismes dans la tenue de leur événement de levée de fonds et de participer au « Projet parc école »;

Proposée par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par monsieur le conseiller Éric Savard et unanimement résolu d'octroyer la gratuité de la salle, soit une valeur de deux cents dollars (200\$).

Rés. 040-2011

### **Association QUAD – Demande d'autorisation de circuler en QUAD**

**ATTENDU QUE** l'organisme veut aménager un sentier pour les VTT afin de connecter le sentier local au sentier provincial;

**ATTENDU QUE** l'organisme est une OBNL qui désert la population de la Ville de Duparquet;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil souhaitent apporter leur soutien au projet;

Proposée par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par monsieur le conseiller Jacques Gilbert et unanimement résolu d'accorder le droit de passage à l'organisme pour l'aménagement d'un tronçon de 3,2km. le long de la route 393 sur l'emprise du Ministère des transport du Québec à la condition que l'association protège, dans son aménagement, la halte routière de la municipalité situé à la jonction de la route 393 et de la rue de Lasarre.

Rés. 041-2011

### **Municipalité de Taschereau**

**ATTENDU QUE** Tembec a fait part au milieu de la fermeture permanente de sa scierie localisée à Taschereau sur le territoire de la MRC d'Abitibi Ouest;

**ATTENDU QUE** Tembec justifie cette fermeture par « un manque d'approvisionnement en bois suffisant et durable pour exploiter toutes ses scieries en Abitibi-Témiscamingue »;

**ATTENDU QU'EN** avril 2005, Tembec a fermé son usine « Tembec N » localisé à La Sarre sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

**ATTENDU QUE** « le secteur de l'exploitation forestière constitue, et de loin, la principale activité manufacturière représentant même 66% de tous les emplois manufacturiers de la MRC d'Abitibi-Ouest » (lettre de M. Claude Béchar, ministre en date du 30 juin 2005);

**ATTENDU QUE** le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Claude Béchar, s'est engagé : « Par ailleurs, le suivi prioritaire réclamé par votre MRC pour l'ensemble de son territoire est tout a fait conforme avec l'approche développée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation concernant les lieux monoindustriels. En effet, nous préconisons une démarche préventive qui reconnaît la MRC comme interlocuteur privilégié ayant la responsabilité d'identifier des stratégies de consolidation et de diversification économique de son milieu. Afin d'Assurer ce leadership, soyez assuré de pouvoir compter sur les ressources du bureau régional du MDÉIE qui saura mobiliser l'expertise de tout le ministère et solliciter la participation des autres ministères à vocation économique, via le comité économique de la conférence administrative régionale »;

**ATTENDU QUE** le gouvernement s'est engagé à soutenir, accompagner et stimuler la capacité du territoire, soit celui de la MRC d'Abitibi-Ouest et plus particulièrement de six (6) municipalités dont Taschereau (contrat de diversification et de développement);

**ATTENDU QUE** seize (16) municipalités et la MRC d'Abitibi-Ouest ont signé, seules ou regroupées, onze (11) conventions d'aménagement forestier afin de répondre à des impératifs de revitalisation, de consolidation et de développement

aussi, la décision de Tembec affecte directement et menace ces conventions et municipalités;

**ATTENDU QUE** la décision de Tembec va à l'encontre de différents principes et de pratique, même de certains engagements pris par monsieur Pierre Corbeil, alors ministre des Ressources naturelle et de la Faune;

**ATTEDU QUE** la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier introduit un nouveau régime forestier dont certains paramètres restent à définir, comme par exemple, les critères de délimitation et de sélection des projets de forêt de proximité ainsi que les modalités de délégation de gestion inhérentes;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé, au printemps 2009, à atteindre 12% de son territoire en aires protégées d'ici 2015;

**ATTENDU QUE** l'impact, sur les attributions actuelles, de la mise en vente sur le marché libre à compter d'avril 2013, de 25% des bois issus des forêts du domaine de l'État;

**ATTENDU QUE** Tembec n'a pas, à ce jour, déposé un document quand a ses engagements;

Proposée par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par madame la conseillère Danielle Matte et unanimement résolu : 1 – que tous les volumes d'approvisionnement de bois actuellement attribués aux usine Tembec à La Sarre et à Taschereau soient conservés et demeurent attribués à des entreprises du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest; 2 – de déposer à madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, un mémoire à l'appui de la présente résolution.

Rés. 042-2011

#### **Appui – Ville de Malartic**

**ATTENDU QUE** la Ville de Malartic demande l'appui des municipalités de la région d'Abitibi-Témiscamingue afin que la minière Osysko obtienne les permis nécessaires pour l'exploitation du projet minier Canadian Malartic;

**ATTENDU QUE** la Ville de Duparquet désire appuyer les demandes de la Ville de Malartic dans ce dossier;

Proposée par monsieur le conseiller Jacques Gilbert et secondé par madame la conseillère Guandalina Côté et unanimement résolu d'appuyer la Ville de Malartic dans sa demande afin que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs émette les permis requis à la Corporation minière Osysko pour que l'exploitation du projet minier Malartic puisse entrer en opération au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et pour ce faire que le Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs autorise l'augmentation des normes de décibels pour l'opération du projet minier Canadian Malartic par la Corporation minière Osysko.

Rés.043-2011

#### **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par monsieur le conseiller Guandalina Côté et secondé par madame la conseillère Jacques Gilbert, il est unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

## COMPTES À PAYER DE MARS 2011

Fournisseur	Description	Code budgétaire	MONTANT
ADMQ	Formation	02-130-00-454-00	34,18 \$
AECOM	Étude périmètre urbain	02-610-00-411-00	24 847,04 \$
Alain Gagné	Déneigement	02-330-00-443-00	2 509,21 \$
Alarme La Sarre	Vérification système	Plusieurs	364,56 \$
Buro Concept	Fourniture de bureau	02-130-00-670-00	103,21 \$
Buro Concept	Fourniture de bureau	02-130-00-670-00	18,85 \$
Buro Concept	Fourniture de bureau	02-130-00-670-00	28,47 \$
Gauthier Claude Extincteur	Vérification extincteur	02-130-00-522-00	202,73 \$
Gauthier Claude Extincteur	Vérification extincteur	02-413-00-522-00	33,60 \$
Gauthier Claude Extincteur	Vérification extincteur	02-320-00-522-00	182,45 \$
Gauthier Claude Extincteur	Vérification extincteur	02-701-20-522-00	119,90 \$

Gauthier Claude Extincteur	Vérification extincteur	02-220-00-522-00	67,23 \$
Publication CCH	Mise à jour - lois	02-130-00-494-00	406,35 \$
CIA Informatique	Support technique	02-130-00-419-00	45,57 \$
Com. Int. De gestion déchets	Facturation 3 mois	Plusieurs	4 986,50 \$
Daniel Plourdes	Déplacements	02-610-00-310-00	86,40 \$
Équipement Élement	Facture et remboursement	02-330-00-525-02	734,05 \$
Équipement Fédéral	Pièces chargeuse	02-330-00-525-03	75,14 \$
Équipement Fédéral	Pièce rétrocaveuse	02-330-00-525-02	107,21 \$
FQM	Contribution annuelle	02-130-00-494-00	648,45 \$
Garage Martin Macameau	Essence et huile Camionnette	02-320-00-631-00	79,09 \$
Garage Martin Macameau	Essence camionnette	02-320-00-631-00	117,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence camionnette	02-320-00-631-00	113,00 \$
Garage Martin Macameau	Réparation camionnette	02-320-00-525-01	30,75 \$
Harold Therrien excavation	Excavation	02-320-00-516-00	74,05 \$
Jacques Taillefer	Déplacements	02-130-00-310-00	72,80 \$
J.G.R.L.	Pièces chargeuse	02-330-00-525-03	76,17 \$
J.G.R.L.	Pièces chargeuse	02-330-00-525-03	52,13 \$
J.G.R.L.	Accessoires	02-320-00-640-00	30,51 \$
Julien Mercier	Déplacements et formation	Plusieurs	136,71 \$
Location Lauzon	Propane	02-415-00-521-00	170,89 \$
Loisirs et sport Abitibi	Cotisation annuelle	02-130-00-494-00	60,00 \$
MRCAO	Copie schéma couv. Risque	02-220-00-494-00	25,00 \$
HLM	Cotisation 2010	02-520-00-970-00	5 250,00 \$
Orizon Mobile	Vérifications système comm.	02-220-00-526-00	256,28 \$
Pétrole Harricana	Diésel	02-330-00-631-00	1 528,39 \$
Quincaillerie Palmarolle	Outils	02-320-00-643-00	19,00 \$
Quincaillerie Palmarolle	Pièces	02-320-00-640-00	34,71 \$
Quincaillerie Palmarolle	Pièces	02-320-00-640-00	6,42 \$
Fond de l'information	Avis de mutation	02-150-00-417-00	6,00 \$
Le Citoyen	Avis de dérogation mineure	02-610-00-340-00	273,42 \$
Le Citoyen	Avis de dérogation mineure	02-610-00-340-00	273,42 \$
Le Citoyen	Avis règlement	02-140-00-340-00	205,07 \$
TLAI	Test eaux usées	02-414-00-453-00	55,26 \$
TLAI	Test eaux usées	02-414-00-453-00	96,84 \$
Top Lettrage	Panneau	02-355-00-640-00	129,87 \$
Traction	Pièce rétrocaveuse	02-330-00-525-02	70,61 \$
Visa Desjardins	Achats	Plusieurs	438,59 \$
TLAI	Test eau potable	02-413-00-453-00	152,09 \$
Groupe Ultima	Assurances	Plusieurs	20 190,13 \$
<b>TOTAL</b>			<b>65 625,30 \$</b>

## **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les points soulevés ont rapport à la contribution volontaire de la ville à la bibliothèque et à l'installation d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite.

## **AFFAIRES**

Rés. 044-2011

### **Raccordement du chemin du Camping au réservoir de l'hôtel de ville**

**ATTENDU QUE** la ville s'est doté d'un système de réservoir afin d'assurer une alimentation continu en eau potable pour la population;

**ATTENDU QUE** les contribuables des chemin du Camping et du chemin Massicotte ne sont actuellement pas raccordé aux nouveaux bassins;

Proposée par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu d'affecter le remboursement de la taxe d'accise au projet de raccordement des chemin du Camping et Massicotte aux réservoirs de la ville et de mandater le directeur général afin d'entamer les procédures afin de réaliser le raccordement.

Rés. 045-2011

**Collecte des déchets domestiques – Achat d'un nouveau camion**

**ATTENDU QUE** la ville a actuellement une entente avec la Comité intermunicipal de gestion des déchets pour la collecte des matières résiduelle;

**ATTENDU QUE** le Comité désire procéder à l'acquisition d'un nouveau camion afin de réaliser la collecte des matières résiduelles;

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'entente entre le Comité et les villes membres, ces dernières doivent donner leur accord afin de contribuer au financement de l'achat d'un nouveau camion;

Proposée par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par monsieur Jacques Gilbert et unanimement résolu de ne pas participer au financement pour l'achat d'un nouveau camion pour la collecte des matières résiduelles.

Rés. 046-2011

**Pacte rural – Projet 2008**

**ATTENDU QUE** le projet accordé en 2008 n'a pas été complété dans les délais prévues mais que la municipalité désire compléter ce projet;

Proposée par madame la conseillère Monique Baril et secondé par madame la conseillère Guandalina Côté et unanimement résolu de compléter le projet débuté en 2008 au montant initialement prévu pour sa réalisation.

Rés. 047-2011

**Pacte rural – Priorisation des projets 2011**

**ATTENDU QUE** la ville doit prioriser, annuellement, les projets qu'elle désire voir se réaliser dans le cadre du programme « Pacte rural »;

Proposée par madame la conseillère Monique Baril et secondé par madame la conseillère Guandalina Côté et unanimement résolu de prioriser dans le volet du programme 20/80, le projet d'embellissement de la rue Principale et dans le programme 50/50, le projet de belvédère et d'escalier sur le chemin du Camping.

Rés. 048-2011

**Voirie municipale – Priorisation des travaux**

**ATTENDU QUE** la ville doit prioriser, annuellement, les projets qu'elle désire voir se réaliser dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) » du Ministère du Transport du Québec ;

Proposée par monsieur le conseiller Jacques Gilbert et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu de prioriser les travaux sur la rue principal dans le cadre de la subvention du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) » du Ministère des Transport du Québec.

Rés. 049-2011

**Vente du terrain du 11 rue Principale**

**ATTENDU QUE** la ville va avoir le droit de disposer du terrain du 11 rue Principale acquis pour non-paiement de taxe à compter du 25 avril 2011 à défaut du propriétaire antérieur de régler les comptes qui sont dû à la ville avant cette date;

**ATTENDU QUE** la ville souhaite se départir de ce terrain;

Proposée par madame la conseillère Guandalina Côté et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu de mandater le Directeur général de la ville de mettre en place les procédures et conditions afin de procéder à la vente du terrain par le biais d'une mise en vente par soumission cachetés.

Rés. 050-2011

### **Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt 07-2009**

**ATTENDU QUE** la Ville de Duparquet a entièrement réalisé l'objet du règlement 07-2009 selon ce qui avait été prévu;

**ATTENDU QU'**une partie de ce règlement a été financé de façon permanente;

**ATTENDU QU'**il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipale, des Région et de l'Occupation du territoire et qu'il ne peut être utilisé à d'Autres fins;

**ATTENDU QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt 07-2009 pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt, et s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

Proposée par monsieur le conseiller Jacques Gilbert et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu

**QUE** la Ville de Duparquet modifie le règlement 07-2009 de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ci-jointe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'Aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

**QUE** la Ville de Duparquet informe le ministère des Affaire municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement 07-2009 ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçus des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

**QUE** la Ville de Duparquet demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipale, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Rés. 051-2011

**Demande de dérogation mineure – 96 rue Principale**

**ATTENDU QUE** lors de la rencontre du Comité Conseil d'Urbanisme (CCU) tenu le 29 mars 2011 la demande de dérogation mineure pour le 96 rue Principale a été étudiée par les membres présents;

**ATTENDU QUE** les membres du CCU ont unanimement recommandé l'octroi des demandes par la Ville au demandeur;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil doivent se prononcer sur la demande déposée;

Proposée par monsieur le conseiller Jacques Gilbert et secondé par madame la conseillère Danielle Matte et unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation pour le 96 rue Principale, soit la construction, en marge avant, d'un garage respectant les règlements de la ville pour la construction d'un tel bâtiment et à la condition que la construction se trouve à une distance minimale de 2 mètres de la conduite d'eau appartenant à la municipalité.

Rés. 052-2011

**Demande de dérogation mineure – Lot 7-P**

**ATTENDU QUE** lors de la rencontre du Comité Conseil d'Urbanisme (CCU) tenu le 29 mars 2011 la demande de dérogations mineure pour le 9 Lot 7-P a été étudiée par les membres présents;

**ATTENDU QUE** les membres du CCU ont unanimement recommandé l'octroi des demandes par la Ville au demandeur;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil doivent se prononcer sur la demande déposée;

Proposée par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation pour le Lot 7-P, soit sa division en deux lots selon le plan fourni par le demandeur.

Rés. 053-2011

**Nomination Office municipal d'habitation (OMH) de Duparquet**

**ATTENDU QUE** la Ville de Duparquet doit avoir une représentation au sein du Conseil d'administration de la Office municipal d'habitation de Duparquet (OMH)

**ATTENDU QU'**un des sièges dévolu à la ville est actuellement vacant;

Proposée par monsieur le conseiller Jacques Gilbert et secondé par madame la conseillère Guandalina Côté et unanimement résolu de nommer Madame Pierrette Lafontaine à titre de représentante de la Ville de Duparquet au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la ville de Duparquet.

Rés. 054-2011

**Mandat Stavibel**

**ATTENDU QUE** la Ville de Duparquet a accordé le mandat à la firme Trame en vue de la préparation des devis en vue de la réfection de l'enveloppe et du réaménagement des aires intérieures de l'hôtel de ville;

**ATTENDU QUE** la firme Trame doit sous-contracter la préparation des devis d'ingénierie et que la firme Stavibel a déposé une offre et connaît le dossier;

Proposée par monsieur le conseiller Jacques Gilbert et secondé par monsieur le conseiller Éric Savard et unanimement résolu d'accorder le mandat d'ingénierie en vue de la réfection de l'hôtel de ville à la firme Stavibel pour un montant de 15 693,17\$ toutes taxes incluses.

### **PAROLE AU PUBLIC**

Les interventions du publics ont traits à :

- La réfection de l'hôtel de ville et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite;
- La tarification pour les services municipaux;
- La mise en place de mesure afin de réduire la vitesse des véhicules en ville et l'installation de « dos d'ânes ».

### **DIVERS**

Rés. 055-2011

#### **Demande d'appui – Fête nationale**

**ATTENDU QUE** le Comité des loisirs de la Ville de Duparquet désire organiser des festivités dans le cadre de la Fête nationale du Québec;

**ATTENDU QUE** le Comité des loisirs doit avoir l'appui de la ville afin de déposer une demande de subvention auprès du Comité organisateur des Fêtes;

Proposée par monsieur le conseiller Jacques Gilbert et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu d'accorder l'appui de la Ville de Duparquet au Comité des loisirs de la Ville de Duparquet dans son désir d'organiser des festivités dans le cadre de la Fête nationale du Québec et de demander un soutien au Comité national.

RÉS. 056-2011

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de madame la conseillère Danielle Matte et secondé par monsieur le conseiller Éric Savard, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h43.